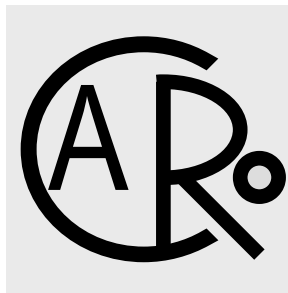


# *Club d'Anesthésie-Réanimation en Obstétrique*



Paris, le 13 mars 2008

Mesdames, Messieurs,

C'est au nom du CARO, Club d'Anesthésie Réanimation Obstétricale, que je vous envoie les commentaires des anesthésistes réanimateurs travaillant en maternité sur le cahier des charges proposé pour l'expérimentation des MDN.

Nous souscrivons aux commentaires du Pr Jacques Lansac et du CNGOF, auxquels nous souhaitons ajouter les points suivants :

- Nous considérons qu'une **douleur incontrôlable** malgré les meilleurs soins et les meilleures techniques non médicalisées constitue une **complication** qui doit faire l'objet d'une proposition active de traitement efficace, donc médical. Cette notion doit être rajoutée dans le cahier des charges et renforce encore plus l'idée de privilégier un site "physio" déjà intégré au sein d'une maternité, plutôt que 2 sites distincts, même juxtaposés.
- Pour le dossier d'anesthésie, nous avons réfléchi à la meilleure solution pour qu'il soit disponible en cas de besoin, soit dans la MDN, dans la maternité de référence, ou sur la patiente elle-même. Aucune des 3 solutions n'est vraiment bonne, et il est difficile de dire quelle est la "moins pire" (probablement quand même que la patiente garde son dossier, car sinon il risque d'être dur à trouver dans la mater référente en urgence). Mais là encore, l'unicité du site réglerait la question.
- Il semblerait assez logique qu'ayant à gérer avec nos collègues obstétriciens les cas potentiellement difficiles, voire graves avec engagement de risques maternels ou fœtaux, un **anesthésiste fasse partie du jury d'appel**, de la même manière que nous sommes associés au CNEMM, ainsi que dans l'enquête actuelle de la DHOS sur les CPP.

Voilà en quelques lignes les commentaires du CARO qui reste à votre disposition pour toute précision ou aide supplémentaires.

Pr Alexandre Mignon  
Département d'Anesthésie Réanimation  
Hôpital Cochin et Maternité Port-Royal  
Représentant CARO et SFAR de la CNN